

## **REUNION DU 8 SEPTEMBRE 2025**

**L'an deux mil vingt-cinq, le huit septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Anché sous la présidence de Martine MOUSSERION, maire.**

**Etaient présents :** ; M. HABERAJTER Patrick ; Mme MARTIN-CHARDONNIER Estelle ; Mme MOUSSERION Martine ; M. PENOT Olivier ; M. REMBEAULT Raphaël ; Mme ROUSSEAU Renée

**Absents excusés :** Mme DE LAUZON Sophie ; M. MALLET Claude M. MARSAULT Samuel

**Pouvoirs :** Mme de LAUZON Sophie à Mme ROUSSEAU Renée  
M. MALLET Claude à M. REMBEAULT Raphaël  
M. MARSAULT Samuel à Mme MOUSSERION Martine

**Secrétaire :** M. REMBEAULT Raphaël

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 juin 2025
2. Comptes rendus des commissions communales et rapports des délégués
3. Point sur la réalisation d'une aire de retournement à Moisais
4. Travaux de rénovation du Café
5. Achat d'une tondeuse autoportée
6. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
7. Renouvellement du contrat de maintenance du matériel incendie
8. Renouvellement de la convention d'adhésion à l'Agence des Territoires de la Vienne
9. Adhésion à la convention de participation pour la mutuelle de santé conclue entre le Centre de Gestion et la MNT
10. Questions diverses

---

### **1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 16 JUIN 2025**

Madame le Maire donne lecture des points délibérés lors de la séance du 16 juin 2025 et invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur le procès-verbal qui avait été transmis à chacun par mail. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

---

### **2- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET RAPPORTS DES DELEGUES**

- **Communication (Mme MOUSSERION)**
  - La collecte d'informations et de données pour le prochain bulletin municipal se prépare progressivement.
  - L'application Alerte Citoyens sera mise en place très prochainement pour la commune. Un tract sera diffusé à cet effet. Cette application permettra de diffuser des alertes, des informations pratiques et des informations sur les événements sur la commune pour les habitants qui le souhaitent.
- **Communauté de communes du Civraisien en Poitou (Mme MOUSSERION) :**

Au niveau intercommunal, la prochaine Convention Territoriale Globale (CTG) est en cours de préparation. Madame le Maire, au titre de sa vice-présidence de la Communauté de communes, va travailler sur la présence territoriale des accueils de la petite enfance.

- **Affaires sociales (Mme ROUSSEAU) :**
  - Cet été, pendant les périodes de canicule, Mme ROUSSEAU a contacté quelques personnes isolées et sans famille à proximité.
  - La fête d'Halloween se tiendra le 25 octobre 2025.
  - Le repas des aînés pourrait se tenir le 15 février 2026. Un devis au traiteur ayant fait le repas l'an dernier sera demandé en fonction de sa disponibilité. Il faudra aussi envisager l'achat de boîtes « doggy bag » contre le gaspillage.
- **SIVOS (Mme MARTIN-CHARDONNIER) :**
  - La rentrée s'est bien passée.
  - Dans l'été, les deux salles de classe ont été repeintes par des parents, des élus du SIVOS et l'aide des agents d'Anché et de Voulon.
  - Marion REDIN qui était à la garderie et à la cantine le midi occupe également le poste d'ATSEM depuis la rentrée.
  - Un tapis et deux bancs ont été achetés pour l'accueil des 7 élèves de grande section. L'effectif final est de 33 élèves.
  - Une date de la rencontre entre les élus du SIVOS et les élus de Valence-en-Poitou sera proposée d'ici octobre pour aborder la suite.
  - L'étude lancée sur le bâtiment de l'école pour étudier les possibilités d'aménagement devrait être rendue d'ici la fin de l'année.
  - Une rencontre s'est tenue avec Convivio sur la cantine pour faire un point. Les quelques remarques ont été prises en compte.
  - Les Temps d'accueil périscolaire pour cette rentrée jusqu'aux vacances de la Toussaint sont :
    - **Lundi** : Maquillage et ateliers avec l'association des aînés (avec Mme Rousseau)
    - **Mardi** : Bibliothèque
    - **Jeudi** : Culture japonaise
    - **Vendredi** : Sport

### **3- POINT SUR LA REALISATION D'UNE AIRE DE RETOURNEMENT A MOISAIS**

- M. HABERAJTER a fait part à Valence-en-Poitou de la délibération prise au dernier conseil avec le protocole de co-financement. Ce protocole a été adopté par le conseil municipal de Valence-en-Poitou en juillet. La convention de cofinancement est revenue signée et la subvention a été versée.
- Il sera nécessaire de rester vigilant sur la mise en œuvre de cette installation pour que techniquement permettre la fin de l'apport collectif et le passage à l'apport individuel. Il faudra rester en contact avec Valence-en-Poitou.
- Le cabinet Abscisse est venu le 6 août pour borner le terrain. Les propriétaires des terres adjacentes sont d'accord. Le géomètre doit établir un procès-verbal de bornage, ce qui fera foi par rapport au cadastre.
- M. HABERAJTER indique que les bornes ne sont pas visibles du côté de Valence-en-Poitou. Il se permettra de contacter Valence-en-Poitou pour savoir si le bornage a été fait.
- Le devis de M. SARDET a été signé.
- Il ne reste qu'à prendre rendez-vous chez le notaire pour acter la vente. La secrétaire Mme BOUILLEAU prendra attaché avec le notaire pour connaître la hauteur des frais de notaire.

- C'est désormais le seul point problématique sur la mise en œuvre de la redevance incitative.

#### **4- TRAVAUX DE RENOVATION DU CAFE**

Mme la Maire rappelle au conseil municipal que l'association locataire du café avait demandé la réalisation de travaux de rénovation de la pièce au-dessus de la chaufferie : sécurisation de l'escalier, isolation du plafond et des murs, remplacement d'une fenêtre, mise aux normes de l'installation électrique, dépose d'un chauffe-eau et pose d'un radiateur. Un remaniage de la toiture devra aussi être réalisé.

Mme le maire présente les devis reçus pour ce projet.

Le conseil municipal insiste sur la nécessité de veiller à ce que les travaux effectués soient conformes aux normes de sécurité incendie. Le SDIS sera contacté en amont.

Après délibération, le conseil municipal à la majorité (8 voix pour et une abstention)

- donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux ;
- décide de retenir les offres des entreprises suivantes :
  - L'Atelier du bois (Isolation et menuiserie) : 13 132,00 € HT
  - M. Thierry MAYET (Plomberie) : 1 012,40 € HT
  - M. Bernard ANTIER (Electricité) : 760,00 € HT
- approuve le plan de financement suivant :

<b>Dépenses</b>	<b>HT</b>
Isolation et menuiserie	13 132,00 €
Plomberie	1 012,40 €
Electricité	760,00 €
	<hr/> <b>14 904,40 €</b>
<b>Recettes</b>	
Département (Activ'3)	11 238,00 €
Commune (autofinancement)	3 666,40 €
	<hr/> <b>14 904,40 €</b>

- autorise Mme le maire à signer les devis ;
- autorise Mme le maire à déposer une demande de subvention Activ'3 auprès du Département.

#### **5- TONDEUSE AUTOPOREEE**

L'actuelle tondeuse autoportée étant en mauvais état, plusieurs devis ont été demandés :

- CAP Motoculture (25 000€ HT diesel, ou 18 642 € HT essence)
- Blanchard Motoculture (21 545 € HT diesel ou 15 845 € HT diesel).

M. MALLET a suggéré que le modèle retenu soit celui à 21 545€ HT de chez Blanchard Motoculture (subventionné ACTIV' 3 à hauteur de 17 460 € pour 2026, ou de 9 686 € pour 2025 selon le dossier retenu).

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

#### **6- APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFERERES (CLECT)**

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général des impôts (CGI), notamment l'article 1609 nonies C,

VU la délibération n° 20 du 17 septembre 2020 désignant les membres de la Commission d'Évaluation des Charges et Ressources Transférées pour le mandat 2020-2026,

VU la délibération n° 4 du conseil communautaire du 7 février 2023 modifiant le mode de désignation des représentants des communes au sein de la CLECT,

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui s'est réunie le 10 juin 2025, ci-annexé,

Considérant l'approbation du rapport de CLECT à l'unanimité des commissaires présents lors de la commission du 10 juin 2025,

Considérant que ce rapport a été transmis par le Président de la CLECT aux communes pour approbation dans un délai de trois mois par la majorité qualifiée des deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les conclusions du rapport de la CLECT figurant en pièce jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport quinquennal des attributions de compensation qui sera soumis pour approbation aux membres du conseil communautaire lors d'une prochaine séance,
- APPROUVE le rapport de la CLECT présenté.

---

## **7- CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'INSTALLATION DE MATERIEL INCENDIE**

Mme la Maire propose au conseil municipal de reconduire le contrat avec la SARL PSI (Poitou Sécurité Incendie) pour la maintenance et l'entretien du matériel incendie (extincteurs). Le contrat est d'une durée d'un an, renouvelable par reconduction tacite pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme la Maire à signer le contrat de maintenance avec la SARL PSI pour la maintenance et l'entretien des extincteurs.

---

## **8- RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'AGENCE DES TERRITOIRES DE LA VIENNE (AT86)**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de l'Agence des Territoires de la Vienne ;

Vu la délibération annuelle de l'Assemblée Générale de l'Agence des Territoires de la Vienne portant sur la tarification des adhésions et des services proposés ;

Vu le projet de la nouvelle convention d'adhésion à l'Agence des Territoires de la Vienne ;

Considérant la nécessité de modifier l'actuelle convention d'adhésion à l'AT86 afin d'y intégrer les nouvelles conditions générales ;

Il est donc proposé d'accepter cette nouvelle convention d'adhésion ainsi que ses conditions générales afin de continuer à bénéficier des services de l'AT86.

Après avoir pris connaissance des différents documents fournis par l'Agence des Territoires de la Vienne, le Conseil Municipal/Communautaire/Conseil d'Administration est invité à se prononcer par délibération sur ces documents.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté,

**DECIDE :**

- d'approuver la nouvelle convention d'adhésion à l'Agence des Territoires de la Vienne ;
- d'approuver ses nouvelles conditions générales ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

## **9- PARTICIPATION MUTUELLE SANTE**

Mme la maire rappelle au conseil municipal qu'une procédure de mise en concurrence afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé a été lancée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. La mutuelle MNT a été choisie. Il faut maintenant que la commune adhère à la convention de participation au 1 er janvier 2026 pour 6 ans et fixe le montant de la participation financière mensuelle. Le dossier devra être soumis au comité social territorial (CST).

Après discussion, le conseil municipal décide de fixer le montant de la participation à 20 € mensuels. Le dossier sera transmis au Centre de Gestion pour la session du CST du 4 novembre.

---

## **10- QUESTIONS DIVERSES**

- **Baignade interdite** : M. PENOT indique que certaines de ces connaissances ne savent pas que la baignade au Pré du Pont est interdite. Madame le Maire rappelle qu'un panneau le rappelle et qu'un arrêté est toujours en vigueur à ce sujet.
- **Ancien terrain de foot** : La vente de l'ancien terrain de foot a été signée.
- **Boîte aux lettres** : Après échanges avec les services de La Poste, la boîte aux lettres de Villenon va être conservée pour une année supplémentaire et déplacée du côté de l'abri-bus. Les habitants seront invités à y poster leur courrier s'ils souhaitent conserver une boîte aux lettres à proximité.
- **Travaux salle des fêtes** : Mme MOUSSERION appellera M. BISUTTI pour avoir la date de début des travaux
- **Ancienne épicerie** : Il faut se renseigner pour faire faire une estimation de l'ancienne épicerie afin de discuter avec d'éventuels acheteurs.
- **Prochaine réunion du conseil municipal** : Lundi 6 octobre à 20h30

La Maire,  
Martine MOUSSERION



Le Secrétaire,  
Raphaël REMBEAULT



